

Direction départementale des territoires  
Service eau et environnement  
Affaire suivie par : Cyril Mouillot  
Tél. : 05.49.06.89.23  
Adresse mail : cyril.mouillot@deux-sevres.gouv.fr

Niort, le **23 AOUT 2021**

Monsieur le Président,

Par courrier du 20 juillet 2021, vous m'avez fait part de votre inquiétude et de vos attentes quant à la dynamique du projet de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE) dans le bassin Sèvre Niortaise et Mignon. Il s'agit plus particulièrement de la consolidation des engagements individuels des exploitants irrigants et de leur portée, de la concrétisation de l'observatoire des pratiques agricoles et des actions en faveur de la biodiversité aquatique et terrestre, ainsi que de la réalisation d'un inventaire « point zéro » de la biodiversité, concernant des espèces indicatrices du territoire.

Vous avez confirmé ces points dans le cadre de la réunion technique organisée par la DDT des Deux-Sèvres le 18 août dernier, lors de laquelle de premiers éléments de réponses vous ont été apportés.

Concernant le premier point, vous souhaitez que le Comité scientifique et technique (CST) soit réuni dans les meilleurs délais, afin d'examiner les engagements signés par les exploitants et donner un avis sur leurs trois volets (évolution des pratiques agricoles, actions pour la biodiversité et réduction de l'usage des produits phytopharmaceutiques). Cette demande est portée par les autres associations de protection de l'environnement, signataires du protocole d'accord du 18 décembre 2018.

Conformément aux indications qui vous ont été données le 18 août, la Chambre d'agriculture des Deux-Sèvres finalise actuellement ces engagements, en vue d'une consolidation auprès de mes services, afin de présenter dans un premier temps aux signataires du protocole d'accord une synthèse de ces engagements et une évaluation de leur cohérence, notamment au regard des engagements collectifs pris par la profession agricole lors de la Commission d'évaluation et de surveillance (CES) de décembre 2020 et du schéma directeur de biodiversité.

Monsieur Yanik Maufas  
Président de l'association Deux-Sèvres  
Nature Environnement  
48 rue Rouget de Lisle  
79000 NIORT

La DDT organise actuellement, en lien avec le président de la Chambre d'agriculture des Deux-Sèvres, la prochaine séance de travail du CST qui pourrait avoir lieu dans les premiers jours de septembre. Les membres du CST seront appelés à donner leur avis sur les engagements individuels de la première tranche ainsi que sur les propositions relatives à la construction de l'observatoire des pratiques agricoles et des actions en faveur de la biodiversité.

Vous m'avez en effet rappelé tout l'enjeu associé à ce dernier, qui constitue l'outil central de suivi et de contrôle des engagements, ainsi qu'un moyen de communication au grand public des avancées obtenues sur le territoire du PTGE Sèvre Niortaise et Mignon. Un calendrier détaillé de sa construction et de sa validation vous sera présenté par l'EPMP lors de la réunion que j'ai organisée le 24 août prochain.

Plusieurs réunions techniques, auxquelles vous serez associé, seront par la suite organisées par l'EPMP, afin d'aboutir à une vision partagée des indicateurs qu'il doit intégrer, ainsi que des types de publications envisagées, en déclinaison du protocole d'accord. Les avis des signataires du protocole, des membres du CST et enfin des membres de la CES, seront recueillis sur cette construction.

Concernant votre dernière demande, relative à l'élaboration de « l'état zéro » des espèces indicatrices, je vous informe que la Société coopérative de l'eau des Deux-Sèvres a récemment sollicité, auprès de l'écologue qu'elle a désigné pour mettre en œuvre les prescriptions issues de l'arrêté préfectoral du 23 octobre 2017 et de l'arrêté complémentaire du 20 juillet 2020, un devis détaillé. Cette consultation est basée sur le cahier des charges qui avait été élaboré en concertation avec plusieurs acteurs du territoire en début de l'année 2021, dont votre association. Le portage et le financement de cette action, qui restent à l'étude, seront abordés lors de la réunion du 24 août 2021.

Mes services restent à votre disposition pour toute question relative à ce dossier.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

*Bien à vous, en vous remerciant de mon engagement et de ma vigilance sur ces différents points.*



Emmanuel AUBRY